

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **29**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **28/05/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 5 JUILLET, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président

OBJET : SUBVENTION ADELFA 2019

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

R.LEMORT (Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL
R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG
J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)
P.MAURY (Thuir)
B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Maya LESNE est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

58/2019

SUBVENTION ADELFA 2019

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la demande de contribution financière exprimée par l'Association ADELFA, auprès des établissements publics de coopération intercommunale du département ;

RAPPELLE l'action menée par ladite association, en charge de lutter contre les risques de grêle dans le département à partir d'un réseau de diffuseur d'iodure d'argent ;

INFORME que la Communauté de Communes des Aspres est sollicitée pour le renouvellement de son soutien financier à hauteur cette année 2019 de 1100 €.

PROPOSE ainsi d'allouer une subvention à l'association ADELFA à hauteur de **1100 €** au titre de l'année 2019.

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE D'allouer une subvention à l'association A.D.E.L.F.A (lutte contre la grêle) d'un montant de 1100€.

PRECISE que l'inscription comptable sera imputée sur le budget primitif 2019 au compte 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Président,
René OLIVE